

Réunion de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) du centre départemental de traitement et de stockage des déchets ultimes
Jeudi 09 juillet 2009 au salon jaune, à la préfecture

Réunion présidée par : Mme Françoise DEBAISIEUX, préfète

Personnes présentes :

M. Jacques BLANC, président du SDEE ;
M. Didier BRUNEL, adjoint au maire du Chastel Nouvel
M. Jacky FERRIER, directeur du SDEE ;
M. Laurent LLINAS, du SDEE ;
M. Olivier GARRIGOU, chef des services « police de l'eau » et « environnement- forêt » à la DDAF ;
M. Emmanuel MOULARD, directeur du développement durable des territoires de la préfecture ;
M. Jean-Philippe PELOUX, chef de la subdivision de la DRIRE à Mende ;
M. Laurent SUAU, directeur de la fédération départementale des associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;
M. Régis TURC, maire de Badaroux ;
Mme Marie-Claire VIOLAC, chef du bureau de l'urbanisme et de l'environnement .

Ordre du jour : présentation de l'activité actuelle et des travaux et aménagements à venir du centre départemental de traitement des déchets et de stockage de déchets ultimes

Introduction :

Mme la préfète remercie les personnes de leur présence à cette réunion de la CLIS qui a pour objet de promouvoir l'information du public sur le fonctionnement des installations du centre de traitement et de stockage des déchets. La dernière réunion a eu lieu en septembre 2006. La composition, fixée par arrêté préfectoral du 19 juin 2009 et diffusé à chaque membre, a été rappelée.

M. Le maire de Badaroux remercie Mme la préfète d'avoir accepté d'organiser cette réunion suite à sa demande. Il a fait part de l'importance à tenir cette réunion pour disposer des éléments administratifs et techniques nécessaires pour répondre aux questions qui lui sont posées notamment par les habitants de sa commune.

Avant de donner la parole à M. Ferrier et ensuite à M. Llinas pour une présentation technique du centre, M. Blanc précise que cette installation est exemplaire, des aménagements sont réalisés régulièrement pour faire évoluer la structure et enfin de nombreuses visites sont organisées chaque année.

Synthèse des échanges :

M. Llinas présente les installations de l'usine de traitement mécano-biologique avec un rappel du bilan d'exploitation depuis 2006, des modalités actuelles de fonctionnement et des travaux et aménagements envisagés ainsi que du centre de stockage de déchets ultimes en s'appuyant sur le diaporama joint en annexe.

Des précisions complémentaires au document, joint, sont apportées sur les points suivants :

1 - sur les flux des déchets traités et stockés :

L'objectif du SDEE est la réduction des quantités à stocker pour répondre aux exigences réglementaires mais aussi pour prolonger la durée d'exploitation du centre.

Il est observé une diminution de ferraille dans les déchets collectés et une augmentation dans la partie triées provenant notamment des déchetteries. Ceci se traduit donc par une diminution des déchets stockés. Toutefois, les efforts de tri doivent persévérer car des disparités entre les secteurs du département sont à déplorer, certains professionnels notamment étant plus rigoureux au niveau du tri que d'autres.

2 - sur la surveillance des installations et leurs impacts sur l'environnement

Le SDDE a présenté les résultats des analyses au niveau des ruisseaux d'Alteyrac amont, de la Fouon del Riou amont et aval. Une pollution a été mise en évidence en octobre 2007 suite à une fuite au niveau de la membrane géotechnique d'un bassin de stockage de lixiviats. Des actions correctives ont été mises en œuvre immédiatement (vidange bassin, réparation de la soudure). De nouvelles analyses seront réalisées en 2009 pour disposer d'un point zéro avant la mise en service de la station d'épuration, prévue en septembre 2009.

3 - sur l'évolution du site et sur les travaux ou aménagements à venir

Usine de traitement mécano-biologique

- suppression du stockage des ferrailles à l'extérieur : les ferrailles ne sont plus stockées à l'air libre mais sous abri, limitant par voie de conséquence le ruissellement des eaux chargées en éléments métalliques et donc les impacts sur le milieu. De plus, ce stockage est appelé à disparaître avec la création prochainement du centre de tri de déchets non dangereux, par la société Environnement Massif central, sur le site de la ZA du causse d'Auge, commune de Mende.

- valorisation du compost en améliorant sa qualité par un renforcement du tri matière par une sélection plus fine des déchets (maille du crible) ainsi qu'en remplaçant leur humidification avec les lixiviats actuels par l'eau de pluie ou les lixiviats traités.

- mise en service de la station d'épuration prévue pour la fin septembre 2009. Elle est dimensionnée pour traiter 25 m³/jours avec des pointes jusqu'à 50 m³/jours. Ce maximum est prévu pour faire face aux épisodes pluvieux d'une certaine intensité. Le SDEE avait opté pour la création d'une station d'épuration (step) pour pallier les inconvénients d'un traitement par la step de Mende qui ne pouvait traiter que 150 m³ de lixiviat par semaine ; ce qui pouvait soulever des difficultés en cas de fortes pluies. Outre cet intérêt, le temps de séjours des lixiviats, étant plus court, devrait limiter les odeurs au niveau des bassins de stockage des lixiviats.

La DDAF attire l'attention sur la nécessité d'avoir une gestion rigoureuse de la step pour faire aussi face à des épisodes orageux survenant après une période de sécheresse ne permettant pas au cours d'eau une dilution suffisante des rejets après traitement.

M. Llinas précise que le bassin de stockage a été dimensionné pour faire face à ces situations. De plus, il ajoute que les pratiques, notamment au niveau du nettoyage des installations (utilisation des eaux de pluies stockées), vont être modifiées du fait du traitement sur place des lixiviats (utilisation des lixiviats traités), ce qui permettra de maintenir le bassin d'eaux pluviales au minimum (500 m³ pour les besoins d'extinction en cas d'incendie).

Enfin, pour mesurer le débit du cours d'eau, le SDEE installera un canal de mesure avec asservissement sur le débit de rejet de la STEP. M. Garrigou est disposé à accompagner, au besoin, le SDEE pour tester les différentes possibilités afin d'obtenir les meilleurs résultats.

A la question de M. le maire de Badaroux de savoir pour quelle raison cette décision de construire la step n'a pas été prise dès l'origine du projet, M. Ferrier indique que ce dispositif de traitement des déchets était novateur et que les caractéristiques des lixiviats étaient mal connues à l'époque ne permettant pas de mettre en place un dispositif de traitement adéquat. Il leur avait donc été conseillé d'attendre le retour d'expérience. Depuis, les projets de cette nature se sont développés et les caractéristiques des lixiviats sont désormais connues permettant l'installation d'un dispositif adapté.

M. Garrigou reconnaît que le principe est pertinent mais les difficultés proviennent en grande partie au fait que le cours d'eau récepteur a un faible débit ne permettant d'assurer qu'une dilution limitée.

L'adjoint au maire du Chastel Nouvel fait part des odeurs dégagées par l'exploitation du centre dénoncées par la population. Ce problème est également ressenti par les habitants de la commune du Born au niveau des villages de la Colombèche. Les jours où ces odeurs sont perceptibles ont tendance à augmenter passant d'une cinquantaine de jours il y a quelques années, à une centaine aujourd'hui. Ce problème doit être pris en considération.

M. Ferrier prend note de ces signalements tout en soulignant son étonnement de l'aggravation du problème car les méthodes d'exploitation n'ont pas évoluées. Il indique que la durée de stockage des lixiviats devrait être réduite dès la mise en service de la station d'épuration limitant ainsi le développement des conditions d'apparitions d'odeurs (fermentation anaérobie dans les bassins).

M. Blanc indique que le SDEE procèdera à des tests après la mise en service de la step. Aussi, il se rapprochera de météo France pour avoir des renseignements sur les orientations des vents et leurs évolutions ces dernières années.

Centre de stockage des déchets ultimes

Le SDEE précise que les aménagements, réalisés au niveau du centre de traitement et les projets de valorisation en partenariat avec la chambre d'agriculture ou avec Environnement Massif Central, généreront une diminution des quantités de déchets ultimes mi en décharge passant de 23 000 tonnes prévus à 16 000 tonnes, allongeant par voie de conséquence la durée de vie du centre de stockage des déchets ultimes.

M. Suau demande que cette réunion se tienne chaque année.

M. Turc remercie le SDEE de cette présentation et demande que le problème des odeurs soit étudié et que des mesures soient mises en place.

Pour M. Ferrier, la création d'une zone d'activité à proximité de l'unité foncière du centre peut soulever des difficultés. Il demande à ce qu'elle soit tenue le plus éloignée possible des installations. De plus, il pense que la non réalisation des éclaircies dans la forêt du groupement forestier de Badaroux aurait été souhaitable car la forêt constitue un filtre efficace vis à vis des odeurs.

M. Garrigou signale que le nouveau propriétaire des terrains boisés, anciennement de la propriété du groupement forestier de Badaroux, est lié par le plan simple de gestion existant.

Enfin, M. Ferrier signale que le SDEE sera tenu de prendre des mesures de sécurisation du site pour éviter les dégradations que subissent de plus en plus fréquemment les installations.

Mme la préfète note tous les aménagements réalisés par le SDEE dans le sens d'une réduction des déchets à stocker et d'une réduction des impacts sur l'environnement. Elle prend acte de la demande qui est présentée de tenir une telle réunion tous les ans ainsi que l'engagement du SDEE à étudier le problème des odeurs évoqué.

Suites à donner :

En conclusion, il est convenu de :

- prévoir une réunion de la CLIS tous les ans ;
- étudier le problème des nuisances olfactives et de proposer des solutions.


Françoise DEBAÏSIEUX